

# DISCOURS D'UN CANDIDAT

Jean-Philippe Derosier

16/06/2020

**Dans sa contribution d'une série réalisée en partenariat avec L'Hétairie, le constitutionnaliste Jean-Philippe Derosier, professeur de droit public à l'université de Lille et auteur du blog La Constitution décodée, revient sur l'adresse du président de la République aux Français, le 14 juin dernier.**

« Ce que nous avons fait est formidable et je vous annonce que je vous ferai d'autres annonces le mois prochain ».

Voici, en substance et en résumé, le propos que le président de la République a tenu hier soir, dont l'originalité tient surtout à sa brièveté. **D'une durée de moins de 20 minutes**, il se distingue en effet de ce à quoi Emmanuel Macron nous avait habitué depuis trois ans et il est la plus brève des quatre adresses aux Français que le chef de l'État a prononcées depuis le 12 mars dernier.

Et la plus creuse.

Les éditorialistes politiques et commentateurs de tout bord dénoncent l'absence de contenu réel de ce discours et les déceptions des Français. Inutile d'alimenter ce débat.

On peut en revanche s'interroger sur l'objectif réel d'une telle allocution, aux annonces si vagues et au contenu si faible.

Davantage qu'un discours présidentiel de sortie de crise, il s'agit du discours d'un candidat qui entre en campagne

En effet, même si depuis Nicolas Sarkozy, les hôtes de l'Élysée en ont fait un usage médiatique abusif, la parole d'un président doit demeurer rare et choisie, pour être plus percutante et mieux entendue.

Le président est dans son rôle lorsqu'il vient annoncer les priorités « des deux années à venir [et] aussi le cap de la décennie que nous avons devant nous ». Mais à la condition d'être un minimum déclinées. Or **les trois priorités annoncées** – reconstruction d'une « économie forte, écologique,

souveraine et solidaire », « unité autour de la République » et changement profond de « l'organisation de l'État et de notre action » – ne sont guère précisées et l'on est prié d'attendre un discours ultérieur, à venir en juillet.

Ainsi, davantage qu'un discours présidentiel de sortie de crise, il s'agit du discours d'un candidat qui entre en campagne : Emmanuel Macron vient annoncer le plan d'action en vue de l'élection présidentielle de 2022.

Tout y est – sauf l'annonce de la candidature elle-même, mais cela aurait évidemment été excessif.

D'abord, la glorification du résultat et la satisfaction personnelle, comme bilan à tirer de cette crise ; en oubliant que celle-ci n'est pas terminée et qu'il n'est pas possible, à ce stade, d'en avoir un aperçu complet et éclairé.

Ensuite, l'annonce de bonnes nouvelles, avec le retour à l'école, la réouverture des frontières, le passage en zone verte de tout le territoire métropolitain et la réouverture des cafés et restaurants en Île-de-France. Bref, une normalité retrouvée.

Autant d'annonces que le chef de l'État aurait pu laisser au Premier ministre, pour raréfier encore sa parole alors qu'il n'était pas pressé d'intervenir. Mais c'eût été offrir un peu plus de popularité à celui qui commence à lui faire un peu trop d'ombre et qu'il n'a d'ailleurs évoqué qu'une seule fois.

Enfin, des priorités ou des axes de reconstruction. Comprenez : des thématiques de travail qu'il faudra développer une par une au fil des prochaines semaines et des prochains mois et qui seront explicitées dans un, voire plusieurs discours ultérieurs.

Quant à la suite, les possibilités sont multiples et rien, sans doute, n'est encore tranché : remaniement, changement de Premier ministre, référendum (éventuellement avec choix multiples en incluant, au passage, les conclusions de la convention citoyenne), dissolution de l'Assemblée nationale, démission-réélection du chef de l'État (**évoquée la semaine dernière**), révision constitutionnelle ou réforme législative.

En particulier, au sujet de la décentralisation, il est même envisagé de jouer une nouvelle fois avec les prochaines échéances électorales de 2021 (départementales et régionales). Il s'agirait ainsi de rétablir l'éphémère « conseiller territorial », déjà envisagé **sous la présidence de Nicolas Sarkozy** mais qui n'a jamais été mis en place puisque **François Hollande l'avait supprimé dès son arrivée au pouvoir**. Cet élu est appelé à réunir, en un seul mandat, les fonctions de conseiller départemental et de conseiller régional.

Afin d'en permettre la mise en place, **il serait question de renvoyer les élections régionales de mars 2021 à fin 2022**, après la présidentielle et les législatives.

Ce n'est pour l'heure que rumeur et il serait bon qu'elle le demeure à jamais. Car la manœuvre est trop visible : en difficulté dans les élections locales, le président souhaite profiter de l'élan de sa réélection pour conquérir des régions et, au passage, des départements puisque, avec le conseiller territorial, il n'y aurait plus qu'un seul mandat, donc une seule élection.

Le pari est risqué mais, surtout, l'intention est si évidente qu'elle en devient contraire à la Constitution, car dénuée d'intention démocratique. On peut certes repousser des échéances électorales de quelques mois pour des raisons d'intérêt général, mais certainement pas les renvoyer de plus d'un an, pour des raisons politiciennes.

Des annonces vagues mais qui appellent donc malgré tout à la vigilance.